



Toutes et tous en grève ! Et dans la rue !

★ Pour nos salaires vendredi 13 mars

★ Pour nos retraites mardi 31 mars

A l'appel des organisations syndicales CGT-FSE, FO-FEC, CFE-CGC-FNECS et SUD-Solidaires des salarié-es de la branche des Prestataires de Services du Secteur Tertiaire (P2ST) (centres d'appels, animation commerciale, hôtes-ses d'accueil...)

SUD - Solidaires P2ST : 25 rue des envierges 75020 Paris

 : sudsolidairesprestataires - <http://www.sudptt.org/prestataires/>

Pour une autre redistribution des richesses !

Pour nos retraites et nos salaires :

MOBILISONS-NOUS !

Depuis le 5 décembre, la mobilisation contre le projet de loi sur les retraites n'a cessé d'étonner par son ampleur et sa popularité. La journée de mobilisation du 20 février, malgré les vacances scolaires, a d'ailleurs encore, été significative et démontre, tout comme les sondages, que la population rejette ce projet. Face à cela, le gouvernement entend accélérer le calendrier en utilisant le 49-3... c'est à dire faire passer son projet sans vote de l'Assemblée Nationale et surtout sans débat.

Relancer la grève et la mobilisation générale !

Les prochains jours seront donc importants et s'articuleront autour d'un calendrier de luttes, certes diverses, mais ayant une idée centrale : **nos vies valent plus que leurs profits !**

- **Le 13 mars**, nous appelons tous les salarié-es de notre convention collective à dire stop aux fins de mois difficiles (voir plus bas). Pas la peine de dire que nos salaires d'aujourd'hui détermineront nos retraites de demain (d'autant plus que le projet de loi supprime la notion des 25 meilleures années).

- **Le 14 mars**, nous appelons tous les salarié-es de notre convention collective à se mobiliser pour le climat, car pour travailler ou vivre vieux et décemment, il faudrait encore que le climat et la terre le permettent... Ce même jour, auront aussi lieu des manifestations gilets jaunes qui manifestent depuis des mois pour une société plus juste et plus solidaire.

- **Et enfin le 31 mars** où nous devons réussir à réunir toutes nos colères afin de faire converger sur cette journée l'ensemble de la population et bloquer l'économie du pays. En y arrivant, nous rappellerons au gouvernement, mais aussi à nos patrons et aux actionnaires qui nous exploitent que nous produisons les richesses et que cette planète c'est avant tout celle des 99% de la population de ce monde, même si ces 99% détiennent moins de 50% des richesses existantes... **Nous produisons, nous devons décider !**

En clair, nous sommes loin d'avoir lâché l'affaire et le mois de mars sera donc bien chargé en lutte. 49-3 ou pas, nous devons nous emparer de toutes ces dates qui défendent une autre société, plus juste, plus écologique, plus solidaire et plus égalitaire d'un point de vue de la répartition des richesses.

La P2ST se mobilise !

Mi-mars aura lieu une nouvelle réunion de négociation des salaires de notre convention collective. Afin de mettre la pression sur nos patrons, une intersyndicale appelle à la grève afin d'obtenir, enfin, un accord digne de ce nom. A ce jour, seule la CFDT désire signer l'aumône qui nous est faite (voir le tableau à droite)... Cela nous semble d'autant plus étrange que cette proposition ne compensera même pas les augmentations des cotisations mutuelle et autre prévoyance en cours dans la branche et les entreprises.

Pour **SUD**, cette proposition ne répond donc aucunement aux enjeux dans notre branche et encore moins aux besoins des salarié-es. Après avoir présenté nos revendications qui permettraient à chacun-e de vivre décemment, notre syndicat a fait une seconde proposition afin de débloquer la situation. Pour nous, la proposition patronale pose plusieurs problèmes :

- Une augmentation de quelques euros qui, à peine appliquée, sera à nouveau absorbée par la prochaine augmentation du SMIC. Autrement dit, les 5 premiers coefficients seront encore et toujours au SMIC, alors que certains superviseurs sont au coef 160...

- La grille devrait déterminer le salaire et non la rémunération... La différence est subtile, mais importante quand on a un patronat comme le nôtre.

- Il devrait y avoir des écarts plus importants entre chaque coefficient, afin que les écarts entre classifications soit plus marqués et donc que le savoir-faire soit mieux rémunéré. Par exemple, depuis 2005, un superviseur coef 190 ou 200 a vu son écart avec le coef 120 diminuer de près de 70€ ou qu'un conseiller attende 10 ans avant d'atteindre le coefficient 160. Est-ce normal ?

- Nous avons aussi demandé un meilleur respect des compétences de chacun et que cela se répercute dans la classification (CQP, Langue étrangère supplémentaire, polyvalence...) avec une meilleure prise en compte de l'ancienneté, ce afin que personne ne reste bloqué à 120 ou 140.

- Prise en charge à minima de 60% des cotisations santé par nos patrons, surtout au vu des conditions de travail... Il n'y a rien d'extraordinaire à tout cela, juste la reconnaissance de nos métiers et de nos compétences.

Le 13 mars, pour la première fois depuis longtemps, une intersyndicale appelle sur la question des salaires à la grève dans la suite de ce que nous faisons depuis des mois pour les retraites. SOYONS AU RENDEZ-VOUS !

Proposition 2020 du patronat de la P2ST

(P2ST : Convention collective Prestataires de Services dans le Secteur Tertiaire regroupant les métiers des Centres d'appels, de l'Animation commerciale, des Hôtes-ses d'accueil ou encore du Recouvrement...)

| Statut | Niveau | coeff | Indice | Pt | Rém. |
|---------|--------|-------|--------|------------|------------|
| Employé | I | 120 | 442 | 3,483 | 1 539,49 € |
| | | 130 | 444 | 3,483 | 1 546,45 € |
| | | 140 | 446 | 3,483 | 1 553,42 € |
| | II | 150 | 448 | 3,483 | 1 560,38 € |
| | | 160 | 450 | 3,483 | 1 567,35 € |
| | | 170 | 458 | 3,483 | 1 595,21 € |
| III | 190 | 477 | 3,483 | 1 661,39 € | |
| | IV | 200 | 507 | 3,482 | 1 765,37 € |
| | | 220 | 534 | 3,482 | 1 859,39 € |
| TAM | V | 230 | 548 | 3,482 | 1 908,14 € |
| | | 240 | 563 | 3,482 | 1 960,37 € |
| | VI | 250 | 579 | 3,482 | 2 016,08 € |
| Cadres | VII | 260 | 599 | 3,482 | 2 085,72 € |
| | | 280 | 694 | 3,48 | 2 415,12 € |
| | | 290 | 743 | 3,48 | 2 585,64 € |
| | | 300 | 871 | 3,48 | 3 031,08 € |
| | VIII | 330 | 883 | 3,48 | 3 072,84 € |
| | | 360 | 945 | 3,48 | 3 288,60 € |
| | | 390 | 1022 | 3,48 | 3 556,56 € |
| | | 420 | 1099 | 3,48 | 3 824,52 € |
| | | 450 | 1344 | 3,48 | 4 677,12 € |
| | | 500 | 1590 | 3,48 | 5 533,20 € |
| IX | 550 | 1752 | 3,48 | 6 096,96 € | |